

217C2825
FR0000073272-FS1186

4 décembre 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SAFRAN

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 4 décembre 2017, la société anonyme Natixis Asset Management¹ (21 quai d'Austerlitz, 75634 Paris cedex 13), agissant pour le compte du FCPE SAFRAN Investissement², a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 novembre 2017, le seuil de 5% du capital de la société SAFRAN et détenir, pour le compte dudit FCPE, 20 849 900 actions SAFRAN représentant 41 667 800 droits de vote, soit 4,99% du capital et 8,06% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SAFRAN sur le marché.

¹ Société contrôlée par Natixis. Natixis Asset Management agit en qualité de société de gestion et déclare agir indépendamment de toute autre entité contrôlée par Natixis, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 du code de commerce et 223-12 du règlement général.

² Les droits de vote attachés aux actions comprises dans le FCPE SAFRAN Investissement sont exercés, en application du règlement du fonds, par le conseil de surveillance dudit FCPE.

³ Sur la base d'un capital composé de 417 029 585 actions représentant 516 676 868 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.